conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : IP-Cleaning wipes

Mise à jour : 16.01.2023 Version (Révision) : 7.0.0 (6.1.0)

Date d'édition : 20.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

IP-Cleaning wipes

Identifiant unique de formulation: YR6K-53S0-NA04-TD6W

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

IP-Cleaning Wipes est une lingette nettoyante utilisées pour les films radiographiques de Dürr NDT.

Catégorie de produits [PC]

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG **Rue:** Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu: 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0 **Télécopie :** +49 7154 1308-40

Contact pour informations: Dürr NDT GmbH & Co KG, Höpfigheimer Straße 22, D-74321 Bietigheim-

Bissingen, N° de tél.: +49 (0) 7142 993810, N° de fax.: +49 (0) 7142 99381 299, info@duerr-ndt.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Sol. 1 ; H228 - Solides inflammables : Catégorie 1 ; Matière solide inflammable.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques





Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

 ${\sf PROPANE-2\text{-}OL}\;;\; {\sf N^\circCAS}\; :\; 67\text{-}63\text{-}0$

Mentions de danger

Page: 1 / 11

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : IP-Cleaning wipes

Mise à jour : 16.01.2023 **Version (Révision) :** 7.0.0 (6.1.0)

Date d'édition : 20.07.2023

H228 Matière solide inflammable.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

IP-Cleaning Wipe contient alcool.

Composants dangereux

PROPANE-2-OL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25; N°CE: 200-661-7; N°CAS: 67-63-0

Poids: 100 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Page: 2 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : IP-Cleaning wipes

Mise à jour : 16.01.2023 Version (Révision) : 7.0.0 (6.1.0)

Date d'édition : 20.07.2023

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Jeter la serpillière usagée dans les ordure ménagères - ne pas la jeter dans la toilettes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Autres informations

Jeter la serpillière usagée dans les ordure ménagères - ne pas la jeter dans la toilettes.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires. Ne pas stocker avec des substances encourageant l'incendie et à combustion spontanée ainsi qu'avec des substances solides facilement inflammables. Ne pas stocker avec des substances facilement inflammables.

Page: 3 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : IP-Cleaning wipes

Mise à jour : 16.01.2023 Version (Révision) : 7.0.0 (6.1.0)

Date d'édition : 20.07.2023

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL (F)

Valeur limite : $400 \text{ ppm} / 980 \text{ mg/m}^3$

Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 319 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 89 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 26 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 888 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 500 mg/m³

PNEC

PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)

Valeur limite: 140,9 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Valeur limite: 140,9 mg/l
Type de valeur limite: PNEC (Industriel)

Voie d'exposition : Terre
Valeur limite : 28 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

Valeur limite: 552 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)

Valeur limite: 552 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire)

Valeur limite: 160 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

Page: 4 / 11

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : IP-Cleaning wipes

Mise à jour : 16.01.2023 Version (Révision): 7.0.0 (6.1.0)

Date d'édition : 20.07.2023

> Valeur limite : 2251 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex.

matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Solution de trempage - lingettes

Aspect: lingettes Couleur: blanc Odeur: Alcool

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de (1013 hPa) non déterminé congélation : Point initial d'ébullition et

(1013 hPa) 80 - 90 °C intervalle d'ébullition : Température de décomposition : (1013 hPa) non déterminé Point éclair : 12 °C

Température d'auto-inflammation : Combustible Limite inférieure d'explosivité : 2

Vol-% Vol-% Limite supérieure d'explosivité : 12 Pression de vapeur : (50°C) non applicable Densité: (20°C) env. 0,79 g/cm³ Test de séparation des solvants : (20°C) non applicable Solubilité dans l'eau : (20°C) 100 Pds % pH: non utilisable

log P O/W: non déterminé Temps d'écoulement : (20°C) non applicable

DIN gobelet 4 mm Seuil olfactif: non déterminé

Teneur en COV maximale (CE): 100 Pds %

Matières solides comburantes : Non applicable. Propriétés explosives : Non applicable.

Substances ou mélanges corrosifs

N'a pas d'effet corrosif sur les métaux. pour les métaux :

Page: 5 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : IP-Cleaning wipes

Mise à jour : 16.01.2023 Version (Révision) : 7.0.0 (6.1.0)

Date d'édition : 20.07.2023

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

Aucun(e) n'est connu(e).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre : ATEmix
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : négligeable

Paramètre: DL50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat
Dose efficace : 5280 mg/kg

Paramètre: DL50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0)

Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 5840 mg/kg
Méthode : OCDE 401

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

2-propanol: irritant pour les muqueuses, effet anesthésique.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : ATEmix
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : négligeable

Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 12800 mg/kg

Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 13900 mg/kg
Méthode : OCDE 402

Page: 6 / 11

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : IP-Cleaning wipes

Mise à jour : 16.01.2023 Version (Révision) : 7.0.0 (6.1.0)

Date d'édition : 20.07.2023

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix

Voie d'exposition : Inhalation (poussières/brouillard)

Dose efficace : négligeable

Paramètre: CL50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Souris Dose efficace : 27,2 mg/l

Temps d'exposition : 4 h

Paramètre: CL50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0)

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 25 mg/l
Temps d'exposition : 6 h
Méthode : OCDE 403

Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 72,6 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

Paramètre: CL50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0)

Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)

Espèce: Rat

Dose efficace: > 10000 ppm

Temps d'exposition : 6 h

Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)

Espèce : Rat

Dose efficace : 47,5 mg/l

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Page: 7 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : IP-Cleaning wipes

Mise à jour : 16.01.2023 Version (Révision): 7.0.0 (6.1.0)

Date d'édition : 20.07.2023

Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

CL50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0) Paramètre:

Espèce: Tête de boule

Paramètres d'évaluation: Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace: 9640 mg/l Temps d'exposition: 96 h

Paramètre: CL50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0)

Espèce: Leuciscus idus (aunée dorée)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace: > 100 mg/l 48 h Temps d'exposition:

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0) Espèce: Daphnia magna (puce d'eau géante) Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace: 13299 mg/l

Temps d'exposition: 48 h

Paramètre: EC50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0) Espèce: Daphnia magna (puce d'eau géante) Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace: 9714 mg/l Temps d'exposition: 24 h

Paramètre: EC50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0) Espèce: Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace: > 100 mg/l Temps d'exposition: 48 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

EC50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0) Paramètre:

Pseudokirchneriella subcapitata Espèce:

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace: > 1000 mg/l

Temps d'exposition: 72 h

EC50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0) Paramètre:

Espèce: Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation: Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace: > 100 mg/l Temps d'exposition: 72 h

EC50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0) Paramètre:

Espèce:

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

1800 mg/l Dose efficace: Temps d'exposition: 168 h

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre: EC50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0)

Toxicité bactérielle Paramètres d'évaluation :

Page: 8 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : IP-Cleaning wipes

Mise à jour : 16.01.2023 Version (Révision) : 7.0.0 (6.1.0)

Date d'édition : 20.07.2023

Dose efficace: > 100 mg/l

Paramètre: EC10 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0)

Espèce : Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 5175 mg/l
Temps d'exposition : 18 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Inoculum : Degré de dégradabilité

Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : > 95 %
Méthode : OCDE 301E

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution

Lingettes: Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Opérations d'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Jeter la serpillière usagée dans les ordure ménagères ne pas la jeter dans la toilettes. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. Dispositions spéciales 216

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Page: 9 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : IP-Cleaning wipes

Mise à jour : 16.01.2023 Version (Révision) : 7.0.0 (6.1.0)

Date d'édition : 20.07.2023

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

14.8 Informations complémentaires

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Dispositions spéciales 216

Transport maritime (IMDG)

Dispositions spéciales 216

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Disposition particulière A 46 (IATA)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40, 75

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration léthale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂= Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose léthale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

Page: 10 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : IP-Cleaning wipes

Mise à jour : 16.01.2023 **Version (Révision) :** 7.0.0 (6.1.0)

Date d'édition : 20.07.2023

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA = Association international du transport aérien

ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile international - instruction technique

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP

Mention H = Mention de danger SGH

NE = Norme Européenne

NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ONU = Nations Unies

PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = Concentration sans effet prevue (CPSE)

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

[Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)

TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)

UE = Union Européenne

vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 11 / 11